Que sont les sections internationales?

Objectifs et spécificités

Les sections internationales ont été créées en 1981 dans les écoles, les collèges et les lycées et ont pour objet «de faciliter l'intégration et l'accueil d'élèves étrangers dans le système éducatif français et de former des élèves français à **la pratique approfondie d'une langue étrangère**, en particulier par l'utilisation de cette langue dans certaines disciplines» (Code de l'éducation).

Les sections internationales apportent aux élèves une formation bilingue et biculturelle qui leur permettra l'obtention du Baccalauréat (L, ES ou S) avec mention « **Option Internationale** ».

Dans le cas des sections internationales *Espagnol*, l'Espagne délivre aussi à l'élève le diplôme de **Bachiller** à la seule condition d'avoir réussi aux épreuves spécifiques du baccalauréat.

La particularité la plus remarquable des sections internationales est l'intervention d'**enseignants étrangers** dans les matières spécifiques de la section.

Il existe deux matières spécifiques dans les sections internationales *Espagnol* :

- **Langue et littérature** (école, collège et lycée), entièrement dispensée en langue étrangère par un professeur titulaire espagnol qui peut être accompagné dans certains cas d'un professeur français.
- **Histoire-Géographie** (collège et lycée), qui se substitue à l'enseignement habituel, dispensée pour moitié par un professeur français et pour moitié par un professeur titulaire espagnol.

La section espagnole constitue un espace éducatif international : la présence de professeurs espagnols et d'élèves français et étrangers donne aux classes de la section internationale un vrai caractère biculturel. Le fonctionnement d'une section internationale demande la participation active d'un pays étranger partenaire.

Néanmoins, une section internationale fait entièrement partie du système éducatif français ; les programmes, le fonctionnement des Sections Internationales ainsi que les diplômes délivrés sont réglementés par le Ministère de l'Éducation Nationale.